

# Compte rendu du CONSEIL MUNICIPAL du 09 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le neuf avril à 20 heures 00 l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Raymond DESILLE

Date de convocation : samedi 30 mars 2024

Présent(e)s : Raymond DESILLE, Gérard ALAIRE, Antoine RUBIO, Jenny HURTAUD, Frédéric ANGIBAUD, Erwann BELLY, Aurélie CHAUVIN, David JOUBERT, Marie MAINGOT, Stéphanie PAJOT, Thomas RAMBEAU

Absent(e)s excusé(e)s : Marie-Laure FELIX, Dominique SOUCHET

Absent(e)s : Florent BOUILLAUD

Représenté(e)s :

Secrétaire de la séance: Antoine RUBIO

## Ordre du jour:

- 1- Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 06 mars 2024
- 2- Déclarations d'intention d'aliéner un bien soumis au droit de préemption
- 3- Vote des taux de la fiscalité directe locale pour l'année 2024
- 4- Vote des subventions 2024
- 5- Désignation d'un référent déontologue pour les élus
- 6- Numérotation voirie : nouvelle habitation chemin des Epinettes
- 7- Présentation du Plan Communal de sauvegarde
- 8- Point sur les travaux réalisés sur la commune
- 9- Accueil des nouveaux arrivants
- 10- Organisation des élections européennes
- 11- Divers.

Début de séance : 20 heures 00

### 1- Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 06 mars 2024

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations concernant le dernier compte-rendu.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le compte-rendu de la séance du 06 mars 2024.

### 2- Déclarations d'aliéner un bien soumis au droit de préemption urbain

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les déclarations d'intention d'aliéner un bien soumis au droit de préemption urbain, déposées :

- par Maître Matthieu BOIZUMAULT, notaire à Surgères, pour le bien cadastré C286 et C290, d'une superficie de 1 121 m<sup>2</sup> et situé à 1 Impasse de la Brûlerie.
- par Maître François-Xavier VICQ, notaire à Royan, pour le bien cadastré B9 d'une superficie de 7 141m<sup>2</sup> et situé 4 route de la Macre à Blaméré.
- par Maître Alcide BORDE, notaire à Surgères, pour une partie du bien cadastré A689, d'une superficie de 350 m<sup>2</sup> et situé à 18 rue d'en Haut à Blaméré.
- par Maître Alcide BORDE, notaire à Surgères, pour le bien cadastré C190, d'une superficie de 434 m<sup>2</sup> et situé impasse des Marronniers.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas exercer son droit de préemption urbain sur ces biens.

### 3- Vote des taux de la fiscalité directe locale pour l'année 2024

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de maintenir les taux d'imposition en 2024 par rapport à 2023 et de les fixer à :

	Taux 2024
Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties	41 %
Taxe Foncière sur les propriétés Non Bâties	58 %
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale (Taxe d'habitation sur les logements vacants si instituée)	7,68 %

#### **4- Vote des subventions - Année 2024**

Le conseil municipal, à l'unanimité décide d'accorder aux bénéficiaires désignés ci-après, une subvention, soit pour un montant total de 1 450 €, étant entendu que seules pourront prétendre les associations ou organismes qui en auront fait la demande et qui présentent leur bilan comptable :

•ACCA Chasse Puyravault	100 €
•Association Parents élèves « Vous et les piratés »	450 €
•Coopérative scolaire Puyravault	300 €
•Pongiste pyraté	300 €
• Puyravault Tennis Club	100 €
•Union des Propriétaires et Chasseurs de Blameré	100 €
• Vince rider solidarité	100 €

Monsieur le Maire interroge les membres du conseil sur la demande de location de la salle des fêtes sollicitée par l'association ADDEVA 17 sise à Aytré. Le conseil municipal à la majorité des voix donne un avis défavorable.

#### **5- Désignation d'un référent déontologue pour les élus locaux**

Madame Judith JAHIEL-HEBERT, DGS et ancien maire est désignée en tant que référent déontologue pour les membres du conseil municipal.

Le référent élu local assure les missions suivantes :

- Il apporte tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés par la charte de l'élu local,
- Il est, à la demande de l'élu qui le saisit, l'interlocuteur de la Haute Autorité pour la transparence de la vie publique concernant les déclarations d'intérêts et de situation patrimoniale des élus locaux de la collectivité concernée.

Le référent déontologue des élus locaux est désigné pour la durée du mandat et sera rémunéré par la commune conformément au texte en vigueur.

#### **6- Numérotation de voirie : Nouvelle habitation chemin des Epinettes**

Le conseil municipal, décide d'attribuer à l'habitation cadastrée B580, le numéro 31 chemin des Epinettes (numérotation métrique)



### **7- Présentation du Plan Communal de sauvegarde** – Rapporteur Gérard ALAIRE

Monsieur ALAIRE présente le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) transmis en Préfecture le 14 mars dernier.

Le plan communal de sauvegarde établi sous la responsabilité du Maire permet de se préparer préalablement à une crise déclenchée par un risque en se formant, en se dotant de modes d'organisation et d'outils techniques pour pouvoir faire face à tous les événements qui nous menacent.

Le PCS doit donc permettre la mise en place d'une organisation optimale en matière de gestion de crise, en assurant l'alerte et l'information des personnes, le secours et l'accompagnement de la population en cas d'accident ou de catastrophe.

### **8- Point sur les travaux réalisés sur la commune** – Rapporteur Antoine RUBIO

Point sur les travaux d'enfouissement des réseaux, rue de la Casse aux Chevaux, rue dur Grenadier ... : l'enlèvement des fils et poteaux se réalisera au cours du mois de mai, attention risque de coupure de courant.

Les travaux d'assainissement collectif rue Bel Epi débuteront le 22 avril 2024.

### **9- Accueil des nouveaux arrivants**

Un groupe de travail est créé : Les membres de la commission « Communication » et Thomas RAMBEAU auront la charge d'organiser l'accueil des nouveaux arrivants sur notre commune.

### **10- Organisation des élections européennes**

Les élections européennes auront lieu le dimanche 09 juin 2024 de 8h à 18h. Les membres du conseil sont invités à compléter le tableau de présence pour les permanences du bureau de vote.

### **11- Divers**

- ✓ Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'un lave-vaisselle pour l'école va être acheté pour l'école pour un coût de 1 428 € TTC.
- ✓ La population est invitée à la cérémonie du 8 mai 1945. Rendez-vous devant la salle des fêtes à 11h.
- ✓ Les animations : un vide grenier organisé par l'amicale villageoise de Blameré aura lieu le 14 avril à Blameré, un vide grenier organisé par l'APE, le 5 mai à Puyravault et un loto organisé par l'APE, le 19 avril à Castel parc à Surgères.
- ✓ Le prochain conseil municipal aura lieu le 22 mai 2024

Levée de séance : 22 heures

**Affiché en exécution de l'article 32 du Code Municipal, le 10 avril 2024**

Le Maire,  
Raymond DESILLE

